

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 15 Février 2018

Date convocation : 29 janvier 2018

Affichage : 29 janvier 2018

Nombre de membres en exercice : 12

Affichage compte-rendu : 19 janvier 2018

Présents : 9

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : M. Alain GAGNE, M. Franck GAREAU, M. Thierry JEAN, M. Eric PENON, Mme Nathalie PÉROUELLE, Mme Christine RIO, M. Michel MÈREAUX, M Stéphane LEBLANC, Mme Christine SALLOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Stéphanie SAVARY donnant pouvoir à M Thierry JEAN, M Éric NOBLESSE,

Etaient absents non excusés : Mme Mélanie HERRANZ

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PÉROUELLE

Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu de la dernière réunion, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2018-1- Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPIF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France,

Vu les dispositions de l'article L 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et plus précisément le 1^obis du V de l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016148-006 en date du 27 mai 2016 portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye et de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016346-0001 en date du 11 décembre 2016 portant création de la communauté de communes des Portes de l'Ile de France ;

M le Maire indique que, suite à la fusion des communautés de communes des Portes de l'Ile de France et du Plateau Picard, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCPIF.

Il rappelle que la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

Il souligne que l'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts - & IV). Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT, le CGI ne précisant pas le mode de scrutin.

Après avoir entendu M. le Maire,

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Dit que :

M. Alain GAGNE est désigné comme représentant du conseil municipal au sein de la CLECT de la CCPIF ;

2018-02 Projet d'aménagement terrain de la Belle Côte

Après discussion et le conseil municipal décide la création d'un lot de logements sociaux éventuellement divisibles et d'une aire de jeu communal.

Le reste du terrain sera divisé en 10 lots constructifs avec création de voies d'accès le tout au prix du marché.

Il est noté que dans un souci de sécurité publique, il sera prévu un aménagement de parking entre les lots 143 et 146 de la rue de la cour au Huans.

Des devis concernant des propositions d'aménagement et de géomètre sont en cours d'analyse.

Décision à valider au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Danger au monument aux morts : au vu du peu de visibilité dans le virage du monument aux morts, le conseil municipal décide de tailler les ifs en cône. Si cela ne suffit pas, il sera proposé la mise en place de bacs à fleurs à la place.
- Sécurité rue de la Mare Lisieux : Installation d'un cousin berlinois courant 2018.
- Disfonctionnement des cloches depuis quelques mois : la réparation se fera courant février 2018.
- Problème soulevé concernant la poste et la distribution du courrier depuis quelque temps.
- Lors du Conseil d'Ecole du mardi 13 février 2018, l'équipe enseignante annonce l'arrêt des préparations « cadeaux fêtes des pères et des mères.
- Dissolution du CCAS envisagé cette année. Reprise sur le budget de la commune en gardant les membres actifs et bénévoles du CCAS existant.

La séance est levée à 22 h 05

M. Alain GAGNE

M. Franck GAREAU

Mme Mélanie HERRANZ
Absente

M. Thierry JEAN

M. Stéphane LEBLANC

M. Michel MÉREAUX

M. Eric NOBLESSE
Absent

M. Eric PENON

Mme Nathalie PÉROUELLE

Mme Christine RIO

Mme Christine SALLOT

Mme Stéphanie SAVARY
Absente

